



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 15 : Sûreté de l'aviation — Soutien de la mise en œuvre

**PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE (ESAC),
CENTRE DE FORMATION À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION DE L'OACI (CFSA/ESAC)**

(Note présentée par la République dominicaine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note fait état de l'engagement de la République dominicaine en faveur de l'excellence et de la coopération ainsi que des efforts de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en matière de formation à travers l'École de sûreté de l'aviation civile (ESAC), récemment homologuée comme nouveau centre régional de formation AVSEC. Par ce moyen et grâce à son vaste programme de formation, l'ESAC veut contribuer au développement et à l'amélioration de la formation à la sûreté de l'aviation à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B – Sûreté.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A38-WP/13 — Déclaration sur la sûreté de l'aviation et stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS) A38-WP/20 — Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation Loi n° 188-11 du 22 juillet 2011 sur la sûreté des aéroports et de l'aviation civile en République dominicaine

¹ La version espagnole a été fournie par la République dominicaine.

1. INTRODUCTION

1.1 La République dominicaine souhaite présenter l'activité de l'École de sûreté de l'aviation civile (ESAC), qui a pour mission de former, de guider et de développer le personnel participant aux activités spécifiques de sûreté de l'aviation civile conformément aux documents nationaux et internationaux. Pour soutenir l'échange d'information et la coopération entre les États, cette école s'est jointe aux efforts de formation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en tant que nouveau centre régional de formation AVSEC. Elle souhaite ainsi servir de référence dans la région des Caraïbes et jouer un rôle de soutien au développement et à la promotion de la sûreté de l'aviation civile internationale.

1.2 En outre, le centre est à la disposition des États de la région pour fournir une formation spécialisée et partager les pratiques optimales pour appuyer la mise en œuvre des programmes de l'OACI.

2. HISTORIQUE

2.1 Après la fondation du Groupe spécialisé en sûreté des aéroports et de l'aviation civile (CESAC), le besoin s'est fait sentir de créer un centre d'éducation et de formation pour dispenser à son personnel les connaissances théoriques et pratiques relatives à la sûreté de l'aviation civile. C'est ainsi qu'est née l'École de sûreté de l'aviation civile (ESAC) sous la direction du major-général Luís Damián Castro Cruz, pilote des Forces armées dominicaines, en tant qu'unité du CESAC, fondé le 5 avril 1999. Le fondement législatif de l'École est l'article 101 de la loi n° 188-11 du 22 juillet 2011 sur la sûreté des aéroports et de l'aviation civile.

2.2 L'ESAC a formé à ce jour plus de 2 000 spécialistes AVSEC dans le but de renforcer la sûreté de l'aviation civile. Le personnel du centre, tout comme les membres provenant d'autres États, ont reçu leur formation auprès de différents organismes internationaux actifs dans le domaine de la sûreté des aéroports comme l'OACI, l'Administration de la sécurité des transports (TSA), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et l'Organisation des États américains (OEA).

3. L'ESAC, CENTRE DE FORMATION RÉGIONAL OACI À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE

3.1 Des renseignements sur l'homologation de l'École de sûreté de l'aviation civile de Santo Domingo, en République dominicaine, en tant que Centre régional de formation à l'aviation civile (CFSA/ESAC) ont été rendus publics dans une lettre du Secrétaire général de l'OACI, M. Raymond Benjamin, le 14 mai 2013. Cette homologation indique que l'École répond aux besoins de formation de la région Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et contribue à développer et à améliorer la formation à la sûreté de l'aviation, comme complément aux initiatives mondiales du réseau CFSA de l'OACI. Ce résultat couronne le travail et les efforts institutionnels qui ont commencé en 2010 et qui ont fait l'objet de processus rigoureux d'évaluation et d'amélioration, du point de vue de l'enseignement, de l'administration et de l'infrastructure, en vue d'atteindre cet objectif.

3.2 L'ESAC offre des programmes fondés sur les besoins actuels et répondant aux menaces et aux besoins de gestion des risques dans le domaine de la sûreté de l'aviation. Elle s'appuie en outre sur une vaste expérience de la formation AVSEC et utilise les mallettes pédagogiques normalisées (MPN) du réseau OACI :

- a) Formation de base du personnel de sûreté des aéroports ;
- b) Formation des superviseurs AVSEC ;
- c) Instructeurs en sûreté de l'aviation ;
- d) Inspecteurs nationaux ;
- e) Gestion des crises de sûreté de l'aviation ;
- f) Organisation d'exercices de sûreté de l'aviation ;
- g) Gestion de la sûreté de l'aviation civile ;
- h) Manutention du fret.

3.3 Ces programmes de formation sont approuvés par des mécanismes de contrôle interne, certifiés selon la norme ISO 9001:2008 dans le cadre du système de gestion de la qualité du CESAC. Grâce à ce contrôle, les outils de formation sont utilisés de façon efficiente et efficace et des méthodes d'enseignement conformes à la planification des cours sont appliquées.

3.4 Pour dispenser cet enseignement, l'ESAC s'appuie sur 34 instructeurs actifs ayant une vaste expérience des questions AVSEC et dont la compétence est reconnue conformément aux dispositions du Programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile (PNISAC) relatives aux compétences des instructeurs de sûreté. Ces instructeurs sont très dévoués à leur tâche et ont une grande expérience de la facilitation du processus d'apprentissage par l'emploi de méthodes novatrices, qui favorisent le développement intellectuel des stagiaires. Cette équipe d'instructeurs très qualifiés, certifiés selon la méthodologie des mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation et du programme TRAINAIR de l'OACI, ont reçu une formation sur les différentes facettes de la sûreté de l'aviation civile.

3.5 Pour faciliter et favoriser l'apprentissage, l'ESAC est dotée d'une infrastructure moderne, déployée sur 1 500 mètres carrés, et dispose du matériel de formation AVSEC le plus perfectionné, notamment :

- a) une salle de classe virtuelle, unique dans les Caraïbes, permettant de dispenser une formation en interprétation des images radioscopiques de toutes les menaces possibles contre l'aviation civile et des différents moyens par lesquels on tente de transporter à bord des aéronefs des substances réglementées ou des articles à usage restreint ;
- b) une bibliothèque dotée d'ordinateurs, d'accès internet, de documents numériques et physiques sur la sûreté de l'aviation civile et d'autres aspects connexes ;
- c) dix classes équipées de projecteurs, d'écrans, d'ordinateurs, d'internet sans fil, de matériel de projection à pointage laser, de conditionnement d'air, de meubles confortables et de matériel audio, entre autres.

3.6 L'école dispose encore d'autres installations : logements, buanderie, cantine, clinique médicale, clinique dentaire, gymnase, piscine et salle de sport.

3.7 La philosophie qui préside au fonctionnement de l'ESAC repose sur la formation continue pour maintenir le niveau de préparation de nos membres et en conséquence, la qualité du service. Pour atteindre cet objectif, lorsque les membres du personnel AVSEC ont terminé leur formation et sont déployés aux différents aéroports du pays, ils reçoivent une formation annuelle régulière, comprenant des évaluations théoriques sur les procédures de sûreté des aéroports et des évaluations pratiques en cours d'emploi et en classe virtuelle.

3.8 Tous les deux ans, ces membres du personnel renouvellent leur certification à la Direction de l'accréditation et de la certification du CESAC, ce qui permet de mesurer et d'évaluer le programme de recyclage et d'identifier les améliorations à y apporter. Cette approche comprend des tests médicaux, théoriques et pratiques, qui permettent de déceler les lacunes du processus de formation continue ayant une incidence négative sur la sûreté aux aéroports, et de définir les améliorations possibles.

4. **CONCLUSION**

4.1 L'homologation de l'ESAC comme centre régional de formation AVSEC signale l'engagement de la République dominicaine en faveur de l'excellence ; l'école a démontré qu'elle pouvait élaborer un programme de formation complet et divers d'intérêt national et international. Elle deviendra ainsi pour la région Caraïbes et Amérique latine un centre de référence répondant aux besoins de sûreté des aéroports de la région. En outre, elle constituera un atout majeur pour contribuer à développer aux plans national et international un secteur aéroportuaire toujours plus sûr, plus efficace et plus apprécié.